



**POLITIQUE
DE DEMANDE
D'AIDE FINANCIÈRE
DONS, COMMANDITES
ET FONDS D'AIDE AU
DÉVELOPPEMENT DU
MILIEU (FADM)**

 **Desjardins**
Caisse de Brome-Missisquoi

CONTEXTE

Le Mouvement Desjardins s'engage activement dans les communautés de ses membres et clients. Grâce à nos investissements philanthropiques et de commandites, nous contribuons notamment à favoriser l'accès à l'éducation et à la culture, à promouvoir les valeurs coopératives et à encourager l'adoption de saines habitudes de vie.

Nous nous impliquons également au sein de projets qui reflètent l'intérêt de nos membres et de nos priorités de développement. Mettre nos ressources humaines et financières au service des gens, c'est une façon, pour nous, de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités.

1. DESCRIPTION

Cette politique concerne les règles encadrant le traitement des demandes de commandites et de dons, ainsi que celles qui touchent le Fonds d'aide au développement du milieu. C'est un cadre permettant de répartir les contributions financières en fonction des objectifs de la Caisse et les besoins du milieu.

À travers sa participation au développement de son milieu et des communautés, la Caisse Desjardins de Brome-Missisquoi souhaite véhiculer les valeurs suivantes :

- L'égalité, soit offrir à tous ses membres demandeurs un droit d'accès;
- L'équité, dans la mesure où l'appui accordé varie en fonction de l'impact dans le développement du milieu et de la visibilité qu'il donne à la Caisse Desjardins de Brome-Missisquoi;
- La démocratie, par le vote de la ristourne collective qui est l'équivalent du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM);
- L'éducation, comme base au développement humain;
- La responsabilité, où chaque partie présente s'implique activement et respecte ses engagements ainsi que ceux du groupe et de la société;
- La solidarité, soit ce lien social d'engagement et de dépendance réciproque qui veut que tous soient tenus au bien-être des autres membres du groupe;
- L'intercoopération, pour assurer un partenariat collectif et non pas individuel

2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Apporter un support financier aux organismes dont les projets sont compatibles avec les valeurs de la Caisse Desjardins de Brome-Missisquoi et ses priorités d'investissement.
- Démontrer son implication en tant que coopérative socialement responsable et, par le fait même, accroître sa visibilité auprès de sa communauté.

3. DÉFINITION

Commandite

Une commandite est une somme d'argent accordée afin de permettre la réalisation d'un partenariat d'affaires lors d'une activité, d'un événement ou d'un projet, en échange d'un bénéfice commercial à valeur ajoutée pour le développement des affaires de la Caisse. En contrepartie, la Caisse reçoit une visibilité afin de rejoindre une clientèle ciblée de son plan d'affaires, ainsi que les membres de la Caisse et de son milieu.

Comme il s'agit d'une opportunité d'affaires, chaque commandite doit être accompagnée d'un plan de mise en valeur incluant divers moyens de communication (publicité, la promotion des produits et services, les relations publiques, relations de presse et d'affaires).

Don

Un don est une demande d'aide financière ou matérielle provenant d'une association, d'un groupe ou d'un organisme, qui favorise un partenariat d'affaires ou une reconnaissance publique non inclus dans une commandite.

Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)

Le FADM permet aux membres de la Caisse de contribuer au développement durable des communautés. Cela se fait en complémentarité des autres leviers financiers disponibles dans le milieu provenant notamment des organisations de développement local, territorial ou sectoriel.

Les investissements du FADM ont un effet levier déterminant pour de nombreux projets. Il vise à soutenir des projets structurants qui répondent à des besoins communs et qui amélioreront le mieux-être collectif sur le territoire de la Caisse Desjardins de Brome-Missisquoi.

Par structurants, on entend des projets :

- qui rassemblent différents acteurs autour d'un objectif commun, qui présentent des impacts positifs à long terme au sein d'une communauté;
- qui ont une valeur ajoutée significative pour les personnes et leurs milieux de vie, qui soutiennent la prise en charge de leur développement, de leur capacité d'agir.

L'administration du FADM relève exclusivement du conseil d'administration de la Caisse. Il est le seul responsable de l'utilisation des sommes affectées au Fonds.

La durée de l'entente est à l'intérieur d'une période de trois ans.

4. CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ADMISSIBILITÉ

Le formulaire de demande de soutien financier doit être dûment rempli par l'organisme. Il doit OBLIGATOIREMENT être accompagné des items suivants :

- États financiers;
- Plan de visibilité;
- Des prévisions budgétaires pour l'événement, l'activité ou le projet.

L'organisme ou l'événement doit respecter les conditions suivantes :

- Être un organisme à but non lucratif (OBNL), institution, coopérative ou association à but non lucratif;
- Démontrer des efforts d'autofinancement réalisés et une capacité d'existence;
- Exercer ses activités sur le territoire desservi par la Caisse Desjardins de Brome-Missisquoi;
- Présenter un projet défini pour lequel il sollicite l'appui de la Caisse Desjardins de Brome-Missisquoi;
- Démontrer les bienfaits durables de l'activité soutenue et le nombre de personnes rejointes;
- Préconiser les valeurs sociales et humaines dans leurs interventions dans la communauté, particulièrement l'entraide, la coopération et l'engagement bénévole.

Exclusion

Parmi les types de demandes non admissibles, mentionnons :

- Les projets personnels ou ne concernant qu'un seul individu;
- Le montant demandé est utilisé à des fins de subventions salariales;
- Le montant demandé sert à défrayer des dépenses d'opérations courantes (locaux, électricité, etc.) et les activités normales de l'organisme;
- Les voyages et les excursions;
- Les projets liés à un parti politique ou à un candidat appartenant à un parti politique, un groupe religieux ou un groupe de pression;
- Les demandes présentées sous forme de lettre circulaire ou de coupon-réponse;
- Les demandes provenant d'entreprises privées ainsi que celles provenant d'organismes qui subventionnent d'autres organismes par des dons.

5. PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT DU FADM, AINSI QUE DES DONS ET COMMANDITES

La caisse travaille toujours dans l'intérêt de ses membres. Pour ce faire, elle s'est dotée de priorités d'investissement qui correspondent aux valeurs et aux objectifs stratégiques définies sur la base d'une consultation des membres et des partenaires.

La jeunesse

Nos membres ont indiqué que la jeunesse était très importante pour eux. Tout ce qui concerne les jeunes retiendra particulièrement notre attention.

Le développement durable

Notre territoire est un pilier du développement durable et des questions environnementales.

Nous souhaitons contribuer plus activement à la sensibilisation de la population à la protection de l'environnement.

La santé et les saines habitudes de vie

Nos membres ont indiqué que la santé et les saines habitudes de vie étaient très importantes pour eux. Tout ce qui concerne le domaine de la santé physique et la santé mentale retiendra particulièrement notre attention.

La culture

Nos membres ont démontré un grand intérêt pour tous événements ou activités culturelles. Notre milieu regorge d'ailleurs d'un bon nombre d'attraits culturels tant avec les salles de spectacles disponibles que par les événements artistiques et culturels qui y sont présentés annuellement.

DÉLAI DE TRAITEMENT ET CALENDRIER

Toute demande sera analysée selon une grille et sera traitée dans un délai de 90 jours à compter de sa date de dépôt dans la mesure où celle-ci est complète.

Toute demande incomplète sera retournée au demandeur pour correction et devra être déposée à nouveau. Dans le cas échéant, celle-ci sera traitée ultérieurement.

Le calendrier annuel de dépôt des demandes comprend trois (3) dates de dépôt par année. Les demandes doivent être reçues au plus tard le :

DATES DE RÉCEPTION DES DEMANDES	DATES DE TRAITEMENT DES DEMANDES
1 ^{er} octobre au 31 janvier	Février
1 ^{er} février au 31 mai	Juin
1 ^{er} juin au 30 septembre	Octobre

Toutes les demandes d'aide financière doivent être adressées à madame Emmanuelle Corriveau, Conseillère en communication et vie associative, par courriel à l'adresse suivante : emmanuelle.e.corriveau@desjardins.com.

6. AUTRES OPTIONS POUR RÉALISER VOTRE PROJET

Prix Fondation Desjardins

Vous êtes enseignants ou intervenants scolaires et vous avez un projet motivant pour les jeunes qui fréquentent votre établissement? Inscrivez-vous au Prix Fondation Desjardins et vous pourriez remporter un montant allant jusqu'à 3 000\$ pour réaliser votre projet!

www.fondationdesjardins.com

L'Escouade D

L'Escouade D est une équipe de bénévoles constituée d'employés et d'administrateurs de la Caisse Desjardins de Brome-Missisquoi venant prêter main-forte à des organismes du milieu lors d'événements ou d'activités.

Pour obtenir les services de l'Escouade D, un organisme peut déposer une demande à la Caisse Desjardins de Brome-Missisquoi au minimum 30 jours avant la tenue de l'événement, en utilisant le formulaire de demande de soutien financier. La Caisse Desjardins de Brome-Missisquoi évaluera alors la possibilité d'y participer.

Fonds du Grand Mouvement

Le Fonds du Grand Mouvement est un levier de soutien aux projets émergents des milieux, au bénéfice du développement social et économique, et ce, en accordant la primauté à l'intérêt de nos membres et clients.

Il permet au Mouvement Desjardins de valoriser la coopération, de renforcer son rôle de leader socio-économique, et permet aux caisses et à leurs centres d'exercer leur esprit d'entrepreneuriat en soutenant des projets pérennes pour les personnes et les communautés.